N° 2412 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 23 Mars 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 50 —

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8

Téléphone

Les Bouilleurs de Cru ET LES CLÉRICAUX

La *Dépêche* poursuit avec ténacité sa campagne de division et de calomnies à propos de la question des bouilleurs de cru.

Si nous n'avons pas obtenu immédiatement l'abolition du privilège, si la « disjonction » a été votée, c'est la faute, selon le clérical journal, au gouvernement, à M. Ribot, et aux républicains qui le soutiennent.

M. Ribot a cependant voté contre la disjonction, et avec lui tous les ministres-députés, et aussi tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais, à l'exception de MM. Jules Guesde, Defontaine, Basly et Fanien.

Qu'importe à la *Dépêche*. «Si M. le président du Conseil, dit-elle, a personnellement voté contre la disjonction pour sauvegarder sa situation électorale, il apparaîtra à tout le monde qu'il se souciait médiocrement d'enlever le vote de la Chambre. »

Et voilà comment les cléricaux écrivent l'histoire. Voilà les procédés de polémique qui leur sont coutumiers!

« M. Ribot est parvenu à écarter le péril qui menaçait les bouilleurs de crû. »

Cela est écrit en toutes lettres dans la *Dépêche*. Et on s'étonne que pendant qu'elle était en veine de fantaisie et de mensonge, la feuille réactionnaire n'ait pas ajouté que M. Ribot s'était vendu aux bouilleurs.

En face d'une aussi déconcertante mauvaise foi, il n'y a pour éclairer la religion des cultivateurs, qu'à placer quelques extraits du compte-rendu officiel de la séance de jeudi à la Chambre.

On sait que la disjonction a été votée à la suite d'un discours de M. Turrel, député de Narbonne, et l'un des membres les plus actifs de ce groupe vitricole, qui a inscrit, lui aussi, à son programme, l'abolition, ou tout au moins la réglementation sévère du privilège des bouilleurs de crû, et avec lequel le président de la Ligue de défense du Nord, M. Lainé, a jeté hier, sous les auspices de nos députés, les bases d'un accord dont nous parlons dans notre chronique locale.

Or, après avoir rappelé que le ministre des finances du cabinet Dupuy, M. Poincaré, « ne voulait pas faire une réforme des boissons dans laquelle les bouilleurs de crû seraient compromis » — motif pour lequel on sait que M. Ribot ne lui conserva pas le portefeuille des finances, — M. Turrel ajoute :

Ce qui arrête la vente des alcools dans le Nord, c'est un peu la fraude qui se fait dans certains pays, mais c'est encore bien plus la production considérable de l'alcool de vin; qu'on le boive! on ne le distillera pas.

Viennent ensuite les régions productrices d'alcool. Que demandent-elles? Ici, permettez-moi, monsieur le président du conseil, de m'adresser particulièrement à vous. A l'heure actuelle, il n'est pas douteux que la situation des *grandes distilleries est précaire*; il n'est pas douteux également que si la difficulté d'écouler les alcools se fait sentir, ce n'est pas uniquement, comme on semble le croire, parce qu'il y a certaines personnes qui consomment de l'alcool sans payer de droits; ce n'est pas pour cela que les distilleries sont atteintes. Cela tient à du vrai; mais il y a aussi du vrai dans cette affirmation que si la distillerie est atteinte, c'est que vous empêchez le vin de France chez le producteur; qu'il ne peut pas le garder et qu'il le transforme en alcool. Le jour où toute la vigne française jetera sur le marché comme actuelle 700,000 ou 800,000 hectolitres d'alcool, les distilleries seront bien malades.

Dès lors nos intérêts sont solidaires, parce que vous avez grand intérêt à permettre au vin d'être consommé si vous ne voulez pas avoir *sur le marché des alcools de vin en grande quantité*. (Applaudissements).

Nous voulons empêcher que les bouilleurs de crû aient à *l'écoulement* de grands produits qu'ils fabriquent, qu'ils permettent aux fraudeurs d'exercer leur profession; mais nous voulons surtout que, tandis que l'agriculture apporte ici le sacrifice de la liberté absolue des bouilleurs de cru, le Nord apporte aussi quelques concessions sur les licences et sur les droits de l'alcool. Voilà dans quel esprit nous voulons aboutir. Si vous ne le faites pas, je tiens à vous le dire, vous vous serez suicidés.

Si vous consentez à obliger le vigneron de France à garder son vin dans ses chais, il en fera de l'alcool, et l'alcool de betterave a beaucoup à redouter de l'alcool de vigne.

Voilà, résumée, l'opinion du groupe vitricole de la Chambre.

A M. Turrel, succède M. Salis, député de l'Hérault, rapporteur de la réforme des boissons, et le plus ardent adversaire, peut-être, du privilège des bouilleurs de crû.

Et lui aussi se prononce pour la disjonction.

Destime, dit-il, moi qui suis partisan passionné de la réforme des boissons, moi qui suis l'adversaire résolu des bouilleurs de cru, que si l'on discutait l'article 3, et par suite les divers amendements qui l'accompagnent et qui sont présentés par M. de La Batut et par M. Gomjon, nous risquerions fort non seulement de lancer dans un engrenage sans fin et sans issue la grave question des bouilleurs de cru, mais encore celle de la réforme de la législation fiscale des boissons, et alors c'est l'insuccès, et je ne sais vraiment à quelle époque nous pourrions entrevoir le jour de cette discussion bénéficiaire qui n'a déjà que trop duré. (*Très bien! très bien!*)

« Il importe donc de poser nettement la question qui n'a été jusqu'ici posée que très incidemment.

« J'estime qu'il y a lieu de la résoudre et de prendre un parti définitif : voulez-vous, oui ou non, *distraire* de la réforme du timbre des boissons incorporé dans le budget grâce à l'art. 12? Ou bien voulez-vous disjoindre cette réforme du budget en renvoyant la discussion à une date très rapprochée? Voilà la question.

« Voulez-vous, oui ou non, messieurs, discuter pendant de longs jours, à un moment surtout où la Chambre me paraît fatiguée et désireuse d'en finir avec la discussion de la loi de finances, une réforme dont la gravité et l'importance nécessitent beaucoup d'efforts d'attention et de nuits laborieuses?

« Je dis et je déclare, malgré l'interruption de M. le rapporteur général, qu'il n'est pas possible, qu'il est même dangereux, pour le résultat final de l'œuvre à laquelle depuis plus de dix ans je me suis voué avec quelques-uns de mes collègues, avec la plus ferme résolution d'aboutir, d'entamer cette grave et délicate question des boissons à une heure, à un moment où la Chambre est fatiguée, surmenée, et où elle ne me paraît pas disposée à assumer une fatigue nouvelle, dont on ne saurait prévoir ni le résultat ni la fin.

C'est alors qu'intervient M. Pilichon, ou du moins qu'il essaie d'intervenir.

Vainement. Le siège de la Chambre est fait. Le discours de M. Turrel, et surtout les déclarations de M. Salis, ont rallié à presque unanimité de l'assemblée, et les adversaires des bouilleurs de cru eux-mêmes, à la proposition de disjonction.

On refuse d'écouter M. Pilichon et l'on procède au scrutin.

462 députés votent pour la disjonction, et 71 seulement votent contre, dont une vingtaine de députés du Nord et du Pas-de-Calais, et tous les ministres-députés, qui ont tenu à se solidariser avec leur président du Conseil.

Et c'est dans ces conditions que la *Dépêche* reproche à M. Ribot de n'être pas intervenu, et dénonce à grands cris sa trahison!

Il fallait, pour compliaire à la famille cléricale, que le gouvernement posât résolument la question de confiance. Il ne l'a pas fait : il a trahi la cause de nos cultivateurs!

Nous avons déjà dit que M. Ribot n'était pas à lui seul le gouvernement tout entier. Il est déjà très heureux, pour les intérêts agricoles de notre région, que l'éminent député du Pas-de-Calais ait pu rallier la majorité de ses collègues du Cabinet à une attitude hostile au privilège des bouilleurs.

Mais en admettant que le Président du Conseil ait agi comme le lui demandait la *Dépêche*, que serait-il arrivé? Pouvait-il sérieusement espérer en une modification sensible du résultat du scrutin? Pouvait-il détacher les trois cents voix nécessaires pour faire repousser la disjonction?

La *Dépêche* elle-même n'oserait le prétendre.

En posant la question de confiance, le gouvernement allait donc à une chute certaine.

C'est ce que n'a pas voulu M. Ribot, qui a pensé qu'il pourrait plus efficacement défendre la cause de nos agriculteurs à la tête du gouvernement, que dans le rang, comme simple député.

C'est ce dont ne sauraient trop se féliciter tous ceux de nos concitoyens qui n'ont en vue que le succès de la campagne entreprise, et qui comprennent bien que la réussite en serait très aléatoire le jour où un représentant des départements « bouilleurs de cru » arriverait à la présidence du Conseil des ministres.

Un homme politique qui est à juste titre considéré comme l'un des plus dévoués défenseurs des intérêts de l'agriculture et de l'industrie françaises, qui a beaucoup fait pour notre région où il jouit d'une grande autorité, M. Jules Méline, apprécie ainsi qu'il suit, dans la *République française*, l'attitude des politiciens qui, comme ceux de la *Dépêche*, « s'substituent par pas » sion ou par besoin de popularité factice » à ne voir que le petit côté des choses » :

« Ils auront devant le pays, dit M. Méline, toute la responsabilité de l'échec nouveau et cette fois irrémédiable dont ils seront la cause.

« Du grands efforts sont tentés en ce moment dans tous les milieux de la Chambre par des hommes de bonne volonté qui sentent le danger et voudraient le conjurer en trouvant un terrain possible d'accord et d'union sur lequel une majorité pourrait se constituer. Ils réussiront certainement si les intransigeants et les brouillons ne parviennent pas à les paralyser ou à les décourager.

M. Méline est sévère pour les « brouillons » de la *Dépêche*. Mais qui oserait dire que sa critique n'est pas méritée?

Du moins, pendant que le journal clérical prêche le découragement, et explique gravement qu'il n'y a plus rien à faire, avons-nous la satisfaction de voir que la Ligue de la défense du Nord ne se laisse pas influencer par ces blâmables manœuvres.

Nous avons attaqué M. Lainé le jour où son attitude ne nous a pas paru suffisamment correcte. Mais nous n'hésitons pas à rendre justice, aujourd'hui, à l'excellente initiative qu'il vient de prendre en solidarisant les efforts des représentants de la région du Nord avec ceux des membres du groupe vitricole de la Chambre.

Voilà de la bonne besogne, et qui vaut mieux que toutes les criailleries des cléricaux, toutes les démonstrations plus ou moins malveillantes envers M. le Préfet du Nord et M. le Président du Conseil.

Pour réussir, il ne suffit pas de faire du bruit et d'attaquer à tort et à travers.

Il faut savoir négocier, discipliner ses efforts, agir avec habileté et diplomatie, et aussi sacrifier ses rancunes particulières à l'intérêt de nos cultivateurs.

A ce point de vue, M. Lainé a donné aux cléricaux de la *Dépêche* une leçon qu'ils feront bien de méditer.

Georges ROBERT.

PORTALIS AU CHILI

Une lettre d'un consul français à Santiago vient de faire connaître que M. Portalis, qu'il a connu particulièrement à Paris, il y a quatre ans, est en ce moment au Chili, où il se donne comme commerçant français sous le nom d'Antoine Ramadier.

LE JURY DU SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Paris, 21 mars. — Mercredi soir expirait le dernier délai pour la réception des ouvrages de peinture au Salon du palais de l'Industrie.

Le nombre des envois dépasse *quatre mille*, sur lesquels ne peuvent être admis, au plus, que dix-huit cents tableaux et six cents dessins.

C'était mercredi également qu'avait lieu, pour la même exposition, l'élection du jury des peintres.

Nous avons fait connaître que le président était M. Jean-Paul Laurens.

Voici la suite de l'élection :

Première série. — Titulaires : MM. Bouguereau, Aimé Morot, Harpignies, François, Albert Maignan.

Supplémentaires : MM. Bonnat, Jules Breton, Heaumer, Cormon, Moson, Jules Lefebvre.

Deuxième série. — Titulaires : MM. Guillemet, R. Collin, Yon, Roberi-Fleury, Lumiais.

Supplémentaires : MM. Cagliardini, Pille, Busson, Vollon, Dawant.

Troisième série. — Titulaires : MM. G. Ferrier, Pelez, H. Lévy, de Vuillefroy, Dantan.

Supplémentaires : MM. Demont, G. Moreau, Saint-Pierre, Julien Dupré, Darrisa.

Quatrième série. — Titulaires : MM. Henri Martin, Dameron, Barilion, Roybet, Petitjean.

Supplémentaires : MM. Wencker, de Richemont, Adam, Chartran, Rochegrosse.

NOUVELLES MILITAIRES

La Retraite des Officiers

Au cours d'une des dernières séances de la Chambre, on parlait de la retraite qui a pas-sé presque inaperçu des profanes. Il a cependant une *importance considérable pour nos officiers*, puisqu'il organise la retraite proportionnelle à quinze ans et permettra à nos camarades d'aller *planter leur choux* à 3 tranches trois ou trente-cinq ans s'ils le veulent. L'auteur du projet est M. Bazille, député de la Vienne.

L'opinion du général Lewal sur cette question avait une grande importance. L'ancien ministre de la guerre sous la Donnée en ces termes :

« — En Allemagne, la retraite proportionnelle est acquise à dix ans de service, de manière à écarter déjà quelques lutenant. On sera obligé de recourir à cette méthode en France, car elle s'impose. La sélection pour éliminer les défectueux, le trouvel pour faire progresser vite les offic ers d'élite, on ne peut guère sortir de là. Cette loi est demandée depuis vingt ans, toujours promise et toujours attendue.

« C'est le seul moyen véritable de rajeunir *les cadres. Le système de l'ancienneté absolue*, corrigé par la sélection, c'est-à-dire par l'omission sur le tableau des offic ers recon nus insuffisants, obligera ceux-ci à demander leur mise à la retraite ».

Et le général Lewal ajoute qu'une loi des cadres est inséparable d'une loi sur l'avancement, aussi bien que d'une loi sur l'état des officiers et des sous-officiers dans l'armée active, la réserve et la territoriale.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 21 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère des finances, sous la présidence de M. Ribot.

La séance, qui a été très courte a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le Conseil a donc pris un parti en droit

M. Poincaré a informé officiellement ses collègues que la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique avait terminé le décret relatif à la réforme du doctorat en droit.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique va être convoqué en session extraordinaire pour le 2 avril prochain, afin de délibérer sur cette question.

Le projet sur la trahison

M. Trarieux a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission sénatoriale chargée d'étudier la proposition de loi sur la trahison.

Le ministre de la justice a soumis à cette commission le texte définitif du projet visant la trahison, qu'il vient d'élaborer.

M. Trarieux saisira également de ce projet la commission de l'armée de la Chambre.

SÉNAT

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Clémenceau-Lacour.

Au banc des ministres MM. Ribot, Trouy-Dupuy, Trarieux.

M. Ribot dépose le budget qui est renvoyé à la commission du budget qui en réunit immédiatement.

On reprend la discussion du projet de loi sur les droits successoires des enfants naturels.

Les articles 1 et 2 (texte de la commission) sont adoptés.

M. Guivard demande le vote de l'art. 3 qui permet aux père et mère de léguer à l'enfant qu'ils reconnaîtraient, une part de la succession disponible, à la stricte condition qu'il soit en concours avec des enfants légitimes et ne puisse recevoir plus qu'une part d'enfant légitime, le moins prenant.

On ne pense pas que la discussion du budget puisse commencer avant le 2 avril. — Dans des conditions où la prorogation serait nécessaire.

M. Hérard développe un amendement qui tend les dispositions de texte de la commission.

M. Dauphin, rapporteur, combat les propositions de la commission et notamment comme on ne peut admettre, le droit qu'aurait une femme de contracter entre les deux définitives.

Il continuera demain vendredi la suite de la discussion.

La séance est levée à 6 heures.

Physionomie de la séance

Le Sénat était réuni cet après-midi, pour permettre à M. Ribot de déposer le budget de 1895 que la Chambre a enfin voté hier. La Haute-Assemblée, dédaignant les cavalcades de la Mi-Carême a ensuite longuement discuté les modifications introduites par la Chambre à la proposition de loi relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère. Le débat a duré jusqu'à 6 h. 1/4.

La Chambre haute, jugeant qu'elle avait assez travaillé pour une journée de Mi-Carême a renvoyé l'article en discussion à la Commission. Le Sénat siégera demain. Il siégera sans la présence des ministres qui, pour ne pas assister à sa séance n'auront plus le prétexte d'assister à celle de la Chambre, puisque celle-ci a pris huit jours de congé.

Le Budget

Paris, 21 mars. — La commission des finances a été saisie officiellement du budget à 4 heures 10.

On sait que déjà elle avait presqu'achevé son examen officieux, et même nous apprécions qu'une partie du rapport est déjà imprimée.

On annonce que le rapport de M. Morel pourra être déposé demain, distribué jeudi. La discussion pourrait s'ouvrir vendredi 29 ou samedi 30 devant le Sénat.

LA REVUE DE SATHONAY

Lyon, 21 mars. — M. Félix Faure passera à pied la revue du quatrième régiment de ligne, la troupe rendue, à la run ce du drapeau à ce régiment.

Un seul drapeau sera remis, mais les délégations des différentes fractions du corps seront représentées par un sergent.

Le régiment d'Algérie sera représenté par le colonel André qui par un officier supérieur, le portera-drapeau Vigouroux, un capitaine de la légion étrangère, un lieutenant et un sous-lieutenant de tirailleurs algériens, un sous-officier de la légion étrangère et deux des tirailleurs algériens et quatre hommes : deux de la légion et deux des tirailleurs.

6 des chasseurs à pied sera représenté par un capitaine, un lieutenant ou un sous-*lieutenant et un adjudant; le cavalerie, par* le capita ne Ambier. du 40e escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique; l'artillerie par un capitaine de la 7e batterie du montier; le génie, par un capitaine de la 2e compagnie du 2e régiment; le train des équipages, par le capitaine Buguin, de la 6e compagnie du 5e escadron.

Mouvement diplomatique

Paris, 21 mars. — La mise à la retraite de M. Herbette, ambassadeur à Berlin, est, aujourd'hui, chose irrévocablement décidée. La vacance créée par cette mesure sera le point de départ d'un mouvement diplomatique en préparation, et qui paraîtra très prochainement.

Au ministère des finances

Paris, 21 mars. — Le ministère des finances prépare un mouvement dans les services le son ministère et dans les trésoreries générales des départements.

Il est question de la mise à la retraite de M. Marié, receveur central de la Seine, qui aurait pour successeur M. Boutin, directeur général des contributions indirectes.

M. Boutin serait remplacé par M. Delatour directeur du mouvement général des fonds.

Quant aux mutations dans le personnel des trésoreries générales, elles sont arrêtées en principe et seront soumises avant peu à la signature du président de la République.

LA MI-CARÊME A PARIS

Paris, 21 mars, soir. — On peut dire que la Mi-Carême de 1895 aura atteint à Paris le maximum d'animation et de gaieté auquel sont susceptibles d'arriver les fêtes de ce genre. Le ciel, après avoir été gris et terne dans la matinée, s'est dans l'après-midi subitement éclairci et le soleil a même daigné faire de temps en temps de timides apparitions.

De bonne heure, la foule a été énorme sur tout le parcours des cortèges et de la cavalcade, principalement sur les boulevards qu'il avait été un moment question de priver de ce spectacle, mais qui ont si énergiquement réclamé qu'il a bien fallu le leur rendre.

La concentration des cortèges a eu lieu aux Champs-Elysées. C'est de là qu'on est parti. En tête se trouvaient un peloton de la garde républicaine puis douze trompettes à cheval revêtus de costumes François Ier. Les nombreux chars de la cavalcade suivaient, très bien décorés et remplis de blanchisseuses et blanchisseuses, la plupart costumées avec goût. Venaient ensuite les cyclistes de Levallois, montés sur des tandems. Déguisés en sauvages et abrités sous d'immenses parasols chinois, ils provoquaient l'hilarité générale. Les fourbisseurs du quartier latin ont obtenu aussi un certain succès avec leurs grandeur costumes multicolores. Elles vendaient de jolis petits bouquets au profit des pauvres et la recette a dû être bonne.

La cavalcade des étudiants n'est distinguée par rien originalité.

Le char de l'école de droit était représenté par la balance de la justice; une étudiante assise sur un des plateaux faisait naturellement pencher la balance de leur côté. Fumeuse, le char de l'école de médecine représentait par une table de dissection.

Les étudiants d'Albert en tordres et pleadores ont été fort applaudis. Mais voici le clou supprimé de la reine des reines situé de huit chevaux blancs conduits un main par huit quenes de grande livrée. La reine des reines, Mlle Louise Grimm, a une magnifique toilette de satin blanc brodé recouverte d'un manteau d'or doublé d'hermine. Sa couronne royale est posée sur des épais bandeaux de ses cheveux blonds. Elle est jolie et magnifique à la fois; on l'acclame sur tout le parcours et la reine des reines s'incline visiblement heureuse et coquette.

Du reste Mlle Louise Grimm a reçu les hommages du chef de l'Etat, M. Félix Faure, qui s'est montré à une des fenêtres du palais de l'Elysée donnant sur l'avenue Marigny au moment du passage de la cavalcade. M. Félix Faure avait à son côté Mme Félix Faure et le ministre militaire. M. le Président de la République, que l'on croit grippé depuis quelques jours n'avait cependant pas manqué ce mardi.

L'ordre a été aussi complet qu'il pouvait l'être durant le défilé. On a jeté une quantité énorme de confetti et de serpentins avant, pendant et après. Ce sont du reste les confetti qui nous ont valu depuis quelques années ce réveil du carnaval qui vient encore de s'affirmer à l'occasion de cette Mi-Carême. Ce soir on danse partout.

Le duc d'Aoste à l'Elysée

Paris, 21 mars. — Le président de la République a reçu ce soir le duc d'Aoste en audience privée. Ce dernier était accompagné du colonel d'artillerie Barpelli. Il a été reçu au bas du perron par le sous-chef du Protocole, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs, le commandant Moreau, officier de service et le capitaine Bouchez, commandant militaire du Palais.

Il a été immédiatement conduit au premier étage dans le grand salon doré où se trouvait M. Félix Faure.

L'entretien du chef de l'Etat et du duc d'Aoste a duré environ 20 minutes. Après cet entretien le duc a été reconduit à en voiture avec le même cérémonial que l'arrivée. Les honneurs militaires lui ont été rendus par la compagnie de garde à 5 h. 1/2.

Le duc d'Aoste s'est ensuite rendu à l'ambassade d'Italie, où il a pris part à un dîner tout intime.

Le duc d'Aost part à 9 heures pour Turin.

Le roi de Serbie à l'Elysée

Paris, 21 mars. — Le Président de la République recevra demain à 5 h. 1/2 le roi Alexandre de Serbie qui vient prendre congé de lui avant de quitter Paris.

M. de Brazza

Alger, 21 mars. — Une dépêche nous annonce que M. de Brazza, gouverneur du Congo, qui avait été si malheureusement blessé dans un accident de voiture à Laghouat le 20 courant, est en voie de guérison.

M. de Brazza doit sortir aujourd'hui de l'hôpital et compte quitter Laghouat dans un ou deux jours.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

Toulouse, 21 mars. — Le jury a absous les fraudeurs de 93 et 93. Mais ce n'est pas fini.

On s'occupe à présent des fraudes de 89, et l'instruction a commencé par une confrontation de Couture, avant sa mise en liberté, avec Massarus.

L'instruction est dirigée contre MM. Calvinhac, député; Adoux, adjoint; Corne, directeur du bureau de bienfaisance; Coudère, Coulon, Mascaras et Soulès, président du cercle scolaire.

Comme on le voit, ce ne sont pas des comparses qui sont visés.

L'antisémitisme du *courrier* contre M. Calvinhac va être demandée par le procureur général.

On commente beaucoup la disgrâce de M. Cassagneres, préfet de l'Indre, consécutive à sa disposition.

On affirme qu'une nouvelle plainte sur les élections de 1889 va être déposée On n'en a donc pas fini avec les scandales.

Aujourd'hui, sur les fraudes de 1889, les exports en écriture ont reconnu, dans les surcharges des listes électorales à Pellecuer Calvinhac, les écritures de MM. Adoux et Corne.

M. Susin, qui se présentait contre M. Constans en 1889, n'a déposé aucune plainte.

Tous les acquittés de la cour d'assises sont rentrés triomphalement reprendre leurs postes à la mairie.

Le congrès pénitentiaire

Le comité consultatif pour l'organisation du congrès pénitentiaire universel s'est réuni ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Dufou, directeur des services pénitentiaires. La date de la réunion du congrès a été fixée au 20 juin prochain; le comité a déjà reçu l'adhésion de dix-neuf gouvernements.

Navire français coulé par un portugais

Brest, 21 mars. — Un sloop du port de Brest, le *Lutin*, est abordé ces jours derniers par un steamer portugais près des côtes du Portugal; il a coulé aussitôt.

L'équipage, composé de cinq hommes, a été sauvé; mais le second a disparu. Le navire vole de ce naufrage n'est parvenue à Brest qu'aujourd'hui.

Un accident de tramway à vapeur

Paris, 21 mars. — Un accident d'une certaine gravité a été l'objet cet après-midi, boulevard St Michel. Un tramway à vapeur Hargapon-Odéon dont le frein ne pouvait plus fonctionner est parti à toute vitesse. Le tramway a renversé une voiture dont le cocher projeté très loin, est assez grièvement blessé.

Un naufrage

Guezaency, 21 mars. — La goélette *Ambassadeurs* du port de Saint-Malo, partie pour la pêche à la morue avec 28 pêcheurs et 6 hommes d'équipage a fait naufrage par un bouillard intense sur les roches de l'Islet. Dans la nuit dernière, le maître Chetson est venu chercher du secours. Il est venu en vente et deux enfants.

Un vapeur est parti au secours des naufragés qui se trouvent sur des rochers escarpés de 200 mètres de hauteur. On espère les sauver.

L'affaire Géraudit-Richard

Paris, 21 mars. — La chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt sur l'appel de M. Géraudit-Richard contre le jugement qui l'avait condamné à 45 jours de prison, 3,000 fr. d'amende et 3,000 fr. de dommages-intérêts, pour diffamation envers la chambre syndicale des bureaux de placement exploités sur de Paris et des départements.

La cour, écartant le délit de diffamation, maintenant le délit d'injures, a réformé le jugement correctionnel, et condamne M. Géraudit-Richard à 300 fr. d'amende et 1,000 francs de dommages-intérêts.

BRILLANTE FÊTE A MONACO

Monaco, 21 mars. — Hier soir a été donnée au palais de Monaco une brillante fête en l'honneur des souverains français et anglais qui se trouvent sur le littoral.

Le prince Albert a reçu avant le bal le grand cordon de l'ordre de Saint Charles des mains du sénat de la Juille, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Etaient présents : le prince de Battenberg et les officiers de la marine anglaise, les amiraux et les officiers de l'escadre française, le gouverneur de Nice et les généraux de la garnison de Nice.

L'assistance était très nombreuse. Les invités ne se sont séparés qu'à trois heures du matin. Un train spécial les a reconduits à Villefranche et à Nice.

Nouvelles Étrangères

Les fêtes du prince de Bismarck

Innsbruck, 21 mars. — Dix professeurs de l'Université avaient signé une invitation de prendre part aux fêtes du prince de Bismarck.

Huit d'entre eux publient une déclaration dans laquelle ils se disent dans l'obligation de décliner leur participation à ces fêtes en présence de la signification qui leur est conférée et qui blesse leurs sentiments politiques.

Défense de fumer

Berlin, 21 mars. — L'empereur vient de défendre aux officiers, sous-officiers et soldats de la garnison de Berlin de fumer dans l'avenue des Tilleuls, dans le Thiergarten et les principales rues de la ville, parce qu'il a remarqué que les fumeurs occupaient souvent de faire le salut militaire réglementaire à l'empereur et aux princes de la famille royale lorsqu'ils en voient qu'ils étaient rencontrés dans le Thiergarten.

Cette défense, qui oblige les officiers et les soldats à aller se promener dans les grandes artères fréquentées lorsqu'ils veulent fumer en plein air, est mal reçue. Le bruit courait d'une visite ordonnance absolu en vigueur jusqu'à ce jour les militaires ne fumaient que les rues bordées de maisons des deux côtés.

Cet ordre interdit, qui combiera de jus les contrôles contre l'abus du tabac, a été interprété au moment de l'appel, et les grades qui ajouté que ceux qui ne se conforment pas au nouveau règlement seraient très sévèrement punis.

Mort du prince de Lippe-Detmold

Detmoldt, 21 mars. — Le prince régnant Woldemar de Lippe-Detmold est mort hier matin, à Detmold, à l'âge de 71 ans.

Il était le fils du prince Léopold, mort en 1851, et d'Emilie de Schwarzbourg Sondershausen, décédée le 2 avril 1867.

Le défunt avait le grade de général dans l'armée prussienne.

En 1858, il avait épousé la princesse Sophie de Hesse, dont il a deux fils et deux filles. L'aîné de ces fils, né en mai 1871, est le prince Alexandre, né en 1821, qui devait succéder à son père.

Par suite du litige existant au sujet de la succession au trône de la principauté, le prince a institué par testament une régence qui restera en fonctions jusqu'à la solution de la question et à la tête de laquelle sera placé le prince Adolphe de Schaumbourg Lippe, beau-frère de l'empereur.

EXPLOSION D'UN BATEAU chargé de dynamite

Cologne, 21 mars. — Voici, d'après nos dépêches, des détails sur la catastrophe dont nous avons fait mention dans notre numéro d'hier :

« L'explosion qui s'est produite entre cinq et six heures du soir, a eu des résultats terribles. Un bateau, attelé par l'explosion a volé en pièces; un autre a été incendié. A Keaken et dans les villages situés aux environs, plusieurs maisons se sont effondrées par suite de la violence de la commotion, par l'explosion. Dans un espace assez étendu, de nombreuses vitres ont été brisées dans les maisons.

A Chives, éloigné de huit kilomètres de Schwankenchenz, les effets de l'explosion ont été si violents que des portes et des fenêtres se sont brusquement ouvertes et que de nombreux dégâts ont été causés.

A Dinslaken, l'explosion s'est fait sentir sous forme de secousses, se suivant de seconde en seconde, qui ébranlaient les portes et les fenêtres.

Dans beaucoup d'endroits, on a vu en instant, en ressentant l'explosion, à des endroits différents, des secousses.

On n'a encore que des renseignements incertains sur le nombre des personnes tuées dans la catastrophe. On parle de douze à vingt-cinq victimes.

UN ORGUE DE BARBARIE EXPLOSE

On écrit de Lucon que le chevalier Rugero a reçu ces jours-ci par l'entremise du chemin de fer, une caisse renfermant un orgue de Barbarie.

Comme il y a peu de mois, il avait reçu un objet inconnu de bien empoisonné, il se transporter la caisse au parquet, et on y trouva trois boîtes plates dissimulées sous des cartons et contenant entre elles par un système à la dynamite des allumettes chimiques qui se seraient allumées si on avait tourné la manche de l'orgue.

La population est [illegible] le chevalier Rugero avait [illegible] [illegible] Gambetta de mort.